



# Feuille d'inscription 2018 2019

Restauration scolaire / TAP / Garderie / ALSH Méli Mélo

Les informations sont valables du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019. Elles sont utilisées exclusivement pour les services périscolaires et extrascolaire de Laillé. Vous bénéficiez du droit d'accès et de modification de ces données. Déclaration CNIL 2186974 v 0.

## Renseignements administratifs :

Nom et prénom de l'enfant.....

Né (e) le : ..... Fille  Garçon

Scolarisé à : Henri Matisse  Leonard de Vinci  Notre Dame  Niveau scolaire: .....

Autre établissement : ..... Commune : .....

Assurance individuelle accident : compagnie : ..... N° contrat : .....

Mon contrat couvre le temps scolaire  périscolaire (midi et garderie et mercredis)  Vacances

<u>Responsable Légal 1</u>	<u>Responsable légal 2</u>
Nom.....	Nom.....
Prénom.....	Prénom.....
Adresse postale : .....	Adresse postale : .....
Téléphone : .....	Téléphone : .....
Tel. Employeur : .....	Tel. Employeur : .....
@ Courriel : .....	@ Courriel : .....
<b>Autres personnes autorisées à venir chercher mon enfant (lien = grd parent, tante, frère, sœur...)</b>	
Nom et prénom : .....	Lien : ..... Téléphone : .....
Nom et prénom : .....	Lien : ..... Téléphone : .....
<b>En cas de non réponse des responsables légaux , personnes à contacter en cas d'urgence</b>	
Nom et prénom : .....	Lien : ..... Téléphone : .....
Nom et prénom : .....	Lien : ..... Téléphone : .....
<b>Personne interdite juridiquement d'approcher ou de récupérer mon enfant (fournir justificatifs) :</b>	
Nom et prénom : .....	
<b>REGIME ALLOCATAIRE :</b> C.A.F <input type="checkbox"/> M.S.A <input type="checkbox"/> N° Allocataire..... Autre régime : .....	
<input type="checkbox"/> J'autorise le <b>contrôle automatique</b> du quotient CAF par le Guichet Unique ( février et septembre).	
<b>FACTURATION spécifique pour les familles divorcées ou séparées</b>	
- Une facture unique au responsable légal 1 <input type="checkbox"/>	Responsable légal 2 <input type="checkbox"/>
- Facture <b>semaine paire</b> responsable légal 1 <input type="checkbox"/>	Responsable légal 2 <input type="checkbox"/>
- Facture <b>semaine impaire</b> responsable légal 1 <input type="checkbox"/>	Responsable légal 2 <input type="checkbox"/>

**Droit à l'image :** j'autorise l'utilisation de l'image de mon enfant ( photos, films et voix) dans les supports de communication communaux et la presse (ex : Laillus, site internet communal, Ouest France...): Oui Non

## Renseignements Sanitaires : L. 227 4 du code de l'action sociale et des familles /Arrêté du 28 mai 2018

Vaccinations			
Vaccins obligatoires Enfant né avant 2018	Date du dernier rappel	Vaccins recommandés	Date du dernier rappel
Diphtérie		Coqueluche	
Tétanos		Haemophilus	
Poliomyélite		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
		Hépatite B	
		Pneumocoque	
		méningocoque C	
<b>ACCUEIL DE LOISIRS Méli-Mélo</b>			
Une photocopie du carnet de vaccination ou attestation du médecin <b>est obligatoire</b> avant le 1er jour.			

**Antécédents médicaux ou chirurgicaux, allergies médicamenteuses** utile à la prise en charge de votre enfant : .....

J'autorise l'utilisation de sérum physiologique et de désinfectant ( allergie ou réaction à l'iode)  Oui  Non

**En cas d'hospitalisation**, j'autorise la direction à prendre les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant (médecin, hospitalisation...)  Oui  Non

→ **En cas d'urgence, le SAMU ou les pompiers prennent la décision du lieu d'hospitalisation**

### Protocole d'Accueil Individualisé Communal :

Rencontre obligatoire avec un responsable communal avant la rentrée. Nous vous contacterons pour le Rdv.

Mon enfant ...  a une pathologie chronique (asthme, épilepsie, diabète ...); .....

a une allergie alimentaire, .....

est en situation de handicap

### Autorisations de sortie ( temps périscolaire):

- **Ecole Henri Matisse :** aucun départ d'enfant seul n'est autorisé.
- **Ecole Leonard de Vinci :** à partir du CE1.  
Départ seul de l'école sans accompagnant présent à la porte de l'école  
Les CP sont obligatoirement confiés à un accompagnant à la porte de l'école.
- **Ecole Notre Dame :** uniquement le mercredi midi repas du midi. Sinon, dossier scolaire N.D.

**Les jours d'école, mon enfant est autorisé à rentrer seul le:** Lu Mar. Mer. Jeu. Vend.

... après les TAP à 16h30

... après l'étude à 17h15

... le mercredi midi, après le repas à 12h45

Toutes autres sorties exceptionnelles doivent faire l'objet d'un mot dans le cahier de liaison.

**Accueil de loisirs Méli Mélo (à partir du CE1), mon enfant est autorisé à rentrer seul :**  Oui  Non

**Date et signature :**